



AGPM
maiz'EUROP'

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercosur :

Les producteurs de maïs demandent de la cohérence

Paris, le 17 juillet 2019

Le contenu de l'accord qu'ont conclu la Commission européenne et le Mercosur sur le volet agricole souligne une nouvelle fois les incohérences politiques de l'Union Européenne. C'est particulièrement vrai pour le secteur du maïs, comme l'a démontré Matthieu Çaldumbide, Directeur adjoint de l'AGPM lors d'une audition organisée par la Commission Économique du Sénat, ce jour mercredi 17 juillet.

De lourdes concessions pour le secteur du maïs.

Les concessions faites sur le maïs par l'Union Européenne sont extrêmement lourdes et concernent l'ensemble des productions maïsicoles et leurs produits de transformation : maïs grain, maïs doux, éthanol ou encore volaille. Le secteur de l'amidon et de la semoule, les flocons et les germes de maïs seraient également concernés.

L'Union Européenne a ainsi cédé un contingent d'un million de tonnes à droit 0 pour le maïs grain et le sorgho, allant au-delà du contenu des précédentes offres ! L'accord contient également un contingent de 1 000 tonnes net en maïs doux en conserve, alors que le marché du maïs doux surgelé est quant à lui totalement libéralisé. Si plusieurs inconnues subsistent encore à ce jour, les produits de transformation viendront également abondamment approvisionner l'UE. C'est notamment le cas pour l'éthanol (contingents de 650 000 tonnes au total) et la volaille (contingent de 180 000 tonnes à droit 0), ... de quoi déstabiliser des secteurs importants pour le marché du maïs européen et français !

Inéquitable pour les agriculteurs !

Ces concessions sont totalement inéquitables pour les producteurs européens de maïs dont les prix de vente seront dictés par des maïs produits dans des conditions distorsives bien éloignées du modèle européen : coût du travail, prix de l'énergie, parité monétaire, taille des exploitations ou encore technologies interdites de ce côté de l'Atlantique. Dans ces conditions, l'écart de coûts de production entre les producteurs brésiliens ou argentins et les européens est abyssal !

Et trompeur pour les consommateurs

L'Union Européenne est devenue en l'espace de trois années le premier importateur mondial de maïs. Alimentation, matériaux, énergie, le maïs est une culture aux nombreux usages dont certains répondent aux enjeux climatiques (production de biomasse, de biocarburants et de bioplastiques notamment). Et pourtant les surfaces de maïs régressent en Europe tandis que le Brésil et l'Argentine sont devenus, en 2018/2019, les deuxièmes exportateurs mondiaux de maïs *ex aequo*, avec chacun 34 millions de tonnes de maïs grain exporté. Les 4,4 millions de tonnes exportées par ces pays, traversant l'océan vers l'UE, sont potentiellement produites avec des technologies interdites ou en cours d'interdiction en Europe mais autorisées outre-Atlantique : OGM, atrazine, néonicotinoïdes, thirame, Une véritable tromperie pour les citoyens de plus en plus exigeants en termes d'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Pour Daniel Peyraube, Président de l'AGPM : « *Face à ces incohérences, et à l'objectif de montée en gamme affichée par notre Gouvernement, les producteurs de maïs demandent que la France refuse ces concessions lors du processus de validation de l'accord qui va s'engager.* »

Contact Presse : Anne KETTANEH : tél. 06.83.22.05.01 - anne.kettaneh@agpm.com